Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 19 (1973)

Heft: 6

Artikel: Les grèves en Suisse

Autor: Paillard, Lucien / Nobel, Guido

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848823

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rique contraire au bon sens: la multiplicité qu'elle enferme contre-indiquerait sa formation préméditée. Elle est le fruit de la volonté d'un groupe, lui-même résultat d'une longue évolution, de vivre ensemble. Ce groupe a mis sa foi dans la possibilité de distinguer l'unité de l'uniformité. Si elle a dépassé le mouvement médiéval des communes dont elle est issue et lui a survécu, c'est qu'elle s'est fixé le but d'assurer la sécurité des communautés qu'elle avait admises par la solidarité et, souvent, au prix de compromis consentis par ses éléments opposés. Cette thèse soigneusement établie, l'auteur déplore que la Suisse contemporaine ignore son histoire, n'en tire pas les conséquences qui s'imposent. En même temps, elle n'exploite pas son privilège: elle réunit, sans s'en rendre compte, les groupes linguistiques de trois grandes cultures européennes dont elle pourrait faire la synthèse ou, au moins, ménager entre elles de fécondes rencontres.

On sent dans «La Suisse diverse et paradoxale» un accord profond entre ce que l'auteur dit et ce qui est son attitude. Nulle trace de passéisme; un réalisme concentré sur les données et les besoins de la Suisse; une disponibilité généreuse face à autrui; le refus de donner une leçon de morale.

C'est à un tel point vrai que plus d'une fois on regrette de ne pas rencontrer des propositions pour l'avenir. Mais ce n'est peut-être pas le métier de l'historien. L'objectivité scrupuleuse de la description, la prudence, la solidité et l'indépendance des interprétations sont des qualités suffisantes à elles seules. Dans le même temps, ce livre est un défi lancé au lecteur suisse: saura-t-il se servir avec la clairvoyance et l'efficacité nécessaires de ce constat pour résoudre les graves difficultés de la Suisse Georg Thürer contemporaine? Collection Pro Helvetia

Les grèves en Suisse

On entend par

PAIX DU TRAVAIL

l'accord signé le 19 juillet 1937 entre l'Association patronale des constructeurs de machines et industriels en métallurgie d'une part, la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers d'autre part. Ce contrat comporte une renonciation réciproque à «toute mesure de combat, telle que la mise à l'interdit, la grève ou le lock-out» pour régler les différends relatifs aux conditions de travail.

En vertu de cet accord, chaque partie a déposé auprès de la Banque nationale une caution de garantie de 250 000 francs qu'elle s'est engagée à perdre au cas où elle en violerait les dispositions. Un système d'arbitrage prévoit par

ailleurs le règlement des conflits qui ne seraient pas résolus par la négociation. Avec les années, cette paix du travail s'est pratiquement étendue à toute l'industrie suisse.

Au cours des dix années précédant l'accord, la Suisse avait connu une moyenne annuelle de 32 conflits du travail impliquant 4325 travailleurs et 86 840 journées d'activité perdues. Pour la décennie 1958–1967, la moyenne est passée à 3 conflits entraînant la perte de 8358 journées de travail et impliquant 320 travailleurs. En 1970, on a enregistré 3 conflits collectifs, soit 320 personnes concernées et 2623 journées de travail perdues.

Extrait du livre (ED. PAYOT) «La Suisse notre aventure» de P. Keller et feu R. Nordmann

Entretien avec Monsieur Guido Nobel secrétaire de l'Union Syndicale Suisse

En analysant les grèves en Suisse, on remarque plusieurs types, lesquels?

Nous connaissons la grève «perlée», la grève «sur le tas» et la grève organisée.

Quelles sont les raisons qui ont poussé aux nombreuses grèves pendant la période de 1926–1937? Le climat social était très mauvais. On se trouvait en pleine crise économique et le patronat n'avait pas compris l'utilité d'une collaboration avec les organisations syndicales qui prenaient toujours plus d'importance, le nombre de leurs membres augmentant de manière considérable.

Quelles sont les revendications qui font le plus souvent l'objet d'une arève?

On cherche avant tout à obtenir les revendications catégoriquement refusées par le patronat au cours de longs dialogues qui ont précédé la décision de faire la grève. Les revendications les plus nombreuses sont: augmentation des salaires, sécurité de l'emploi, amélioration des conditions de travail. Quelles sont les raisons qui ont poussé, en 1937, un syndicat patronal et un syndicat ouvrier à signer le fameux accord suisse dit «paix du travail»?

La situation économique suisse était très précaire et il fallait trouver une solution pour sortir de l'impasse. Le génie de M. llgg, qui désirait une solution durable, permit d'établir des contacts avec le milieu patronal et après d'âpres discussions, on a abouti à la «paix du travail».

Quelles furent les premières mesures prises après la signature de l'accord et quels en ont été les premiers effets sur le «monde du travail»? Avait-on déjà prévu dans une certaine mesure de faire participer les ouvriers à la gestion des entreprises?

Lorsqu'on a mis en place le droit de discussion, ce fut un pas décisif. Le premier effet que l'on a puremarquer fut un sentiment général de soulagement, car les travailleurs n'aiment pas les grèves. Il faut bien voir que dans ce genre de manifestation, chacun y perd, aussi bien l'ouvrier que le patron. La paix du travail n'a pas apporté la co-gestion du type que l'on connaît aujourd'hui, mais elle a permis de régler les différends par le dialogue.

A peine le contrat de la paix du travail était-il signé que la guerre éclatait. Quels ont été les effets sur les parties à l'accord? Est-ce qu'une propagande a été instaurée à l'échelon gouvernemental pour favoriser la signature de tels contrats?

A l'heure actuelle, on compte plus de 1700 contrats collectifs. La guerre a très vite favorisé les liens entre les travailleurs et les patrons, car pour y faire face, il fallait lutter de façon commune. Le gouvernement, bien que favorable à la signature d'un tel contrat, n'est pas intervenu. La propagande fut directe, le premier accord ayant été très largement publié. Il faut reconnaître que ce fut un remèdemiracle.

Chaque partie au premier contrat a déposé une somme de Fr.250 000 auprès de la Banque Nationale Suisse, dans quel but?

Si le tribunal arbitral tranche un litige et qu'une des parties ne respecte pas la décision prise, la partie lésée peut demander une compensation qui sera prélevée sur les fonds déposés auprès de la Banque Nationale Suisse. A ce jour, soit 36 ans après la signature du premier contrat, on n'a jamais eu besoin de recourir à ces cautions. Actuellement, les montants déposés sont ridiculement bas si l'on songe au prix que coûte une grève, mais elles avaient été réclamées à l'époque par le syndicat

ouvrier, qui voulait obtenir une garantie tangible à côté du «papier» représentant l'accord.

Comment fonctionne le contrôle de cette paix du travail, car il y a bien eu quelques violations depuis sa signature?

On ne pourra jamais empecher les grèves sauvages, mais le fonctionnement est dû uniquement au bon vouloir et à la sagesse des partenaires. La grève qui éclata en 1960 à Zurich dans le corps des gypsiers n'entre pas dans le cadre de la paix du travail car cette grève a été déclarée à la fin de la durée d'un contrat de travail, les partenaires n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur les modalités de renouvellement de ce dernier. Donc dans ce cas, pas de punition possible.

Au cours de la dernière décennie, on remarque une certaine méfiance, à l'égard des syndicats. Quelles en sont les raisons et quel en est l'impact sur l'application de la paix du travail?

Dans tous les gouvernements qui ont 30 ans de pouvoir, on assiste à certains mécontentements. D'autre part, nous sommes à une époque de super-conjoncture, chacun a du travail, ce qui provoque un certain égoïsme. Il faut ajouter l'invasion des travailleurs étrangers, près d'un million actuellement, ce qui ne facilite pas le respect des engagements pris par les partenaires au contrat. A côté de ces arguments, il faut reconnaître que les syndicats n'ont pas évolué comme ils auraient dû le faire, si l'on tient compte de la vitesse de modification de la mentalité des nouvelles générations.

Il faut signaler que le malaise est dû en bonne partie à la paix du travail elle-même, car les jeunes parlent d'elle comme d'une boule pesante à laquelle on est enchaîné. Mais l'écrasante majorité des 450 000 syndiqués suisses sont convaincus de son utilité et de sa valeur. Seul un 5% s'en plaint, soutenu de manière disproportionnée par la presse d'information qu'on en vient à parler de presse de déformation, car les mass média emploient des «artifices» pour entretenir les quelques réactions de groupes de jeunes.

A fin 1970 et début 1971, on a assisté en Suisse à quelques dé-

Enfants apportant des douceurs aux soldats qui montent la garde devant le Palais fédéral pendant la gréve de 1918





brayages sectoriels. Cela ne va-t-il pas inciter les partenaires au contrat à revoir et modifier leur décision de 1937?

Une des grèves de 1971 avait pour auteurs des ouvriers étrangers d'une entreprise de construction qui étaient vraiment mal logés. Par manque de connaissance des méthodes suisses de règlement des différends, ils n'ont pas porté leur plainte devant le représentant syndical local et ont directement passé à la grève, qui fut d'ailleurs de courte durée. L'affaire fit beaucoup de bruit car 2 à 3 journalistes n'hésitèrent pas à la monter en épingle.

A mon sens, la seule grève valable est la grève spontanée. Les grèves annoncées à l'avance (tel que le conçoit le système français, par exemple) ne servent qu'à prendre des jours de congé supplémentaires. En général, nous pouvons dire que les quelques mouvements de grève que nous avons eus pendant cette période de 1971 ont été lancés par des ouvriers étrangers, et de nombreux Suisses ont suivi.

Quels sont les moyens d'information dont vous disposez pour faire connaître les coutumes syndicales suisses aux ouvriers étrangers établis dans notre pays?

Les grands syndicats ont des revues qui paraissent en plusieurs langues, spécialement en italien. On distribue des brochures, on donne des conférences, mais cela ne suffit pas, car bon nombre d'ouvriers étrangers ne sont pas à même de prendre connaissance des publications à leur disposition et beaucoup d'entre eux ne sont pas intéressés par la presse. Un seul moyen valable serait que la télévision fasse des émissions montrant les attitudes et la procédure suisses en cas de litige. Il me semble que cette manière de faire serait plus favorable que les quelques émissions actuelles qui leur sont destinées. L'information est vraiment un problème ardu et malgré nos contacts avec les grandes centrales syndicales italiennes, nous avons de la peine à informer chacun de manière satisfaisante. Quelques associations extrémistes groupant environ 20 000 membres ont très peu d'impact, mais elles ont néanmoins recommandé de ne pas accepter le deuxième pilier du système social suisse, respectant

par là le désir du parti communiste italien, alors que la plus grande centrale syndicale italienne, d'obédience communiste, recommanda elle d'accepter ce deuxième pilier.

Quels sont les effets actuels de la tendance à la concentration d'entreprises sur les syndicats?

Cela pose deux problèmes importants:

- 1. la dépersonnalisation
- 2. la sécurité de l'emploi

On ne peut guère lutter contre les concentrations qui, économiquement, sont positives. Mais je déplore la disparition de l'artisanat, qui devient un sous-prolétariat. On tend sur le plan syndical à développer la participation. La sécurité de l'emploi ne pose pas de graves problèmes, mais nous avons beaucoup de retard en Suisse, car actuellement nous n'avons pas encore de législation, bien que le Conseil fédéral ait été saisi de l'affaire en 1971. Nous avons bon espoir d'arriver prochainement à la mise sur pied d'un article répondant aux besoins, à savoir:

- a) possibilité de recyclage sans diminution ou perte de gain
- b) pour ceux qui ne peuvent plus être recyclés, une pré-retraite
- c) des indemnités de transport pour ceux qui doivent se déplacer vers un nouveau lieu de travail par modifications de structure de la maison dans laquelle ils étaient.

La marche de la concentration est irréversible, il faut s'en accommoder.

Quelles sont vos prévisions pour l'avenir de la paix du travail?

Comme elle a fait ses preuves, les syndicats ne sont pas prêts de l'abandonner, pas plus d'ailleurs que le patronat. Il faudra reviser certaines de nos attitudes, renforcer les droits des travailleurs, car il faut bien que le patron se rende compte que cette «paix» n'est pas gratuite.

Il nous a paru intéressant, après l'exposé du Secrétaire de l'Union syndicale suisse, de rencontrer M. Duc, l'un des Secrétaires de l'Union centrale des associations patronales suisses, dont le siège est à Zurich.

Veuillez avoir l'obligeance de nous définir la structure de votre Union patronale.

Il s'agit d'une organisation centrale qui s'occupe principalement des problèmes sociaux des secteurs industriels et tertiaires. Elle n'a pas de contacts directs avec les syndicats, mais bien avec les groupements des employés. Au total, l'Union compte 45 associations professionnelles très diverses dans leurs activités. La création de cette dernière date de 1908 et sa tâche principale est la coordination à côté de la solidarité patronale.

De quels cas de grève avez-vous eu à vous occuper ces dernières années?

En principe, l'Union des associations patronales n'intervient que pour conseiller l'association qui le demande. Au cours de la dernière décennie, un seul cas fut vraiment important, soit le conflit qui opposa les gypsiers de Zurich à leurs patrons lors du renouvellement du contrat collectif. Les gypsiers demandaient la semaine de 40 heures, ce qui fit l'effet d'une bombe en 1964. Il faut remarquer que chaque diminution d'horaire de travail d'une heure, dans tous les secteurs, équivaut à un besoin de 60 000 personnes supplémentaires par année.

L'Union syndicale suisse et l'Union centrale des associations patronales suisses sont donc deux blocs qui s'affrontent. Comment fonctionnent les relations entre les deux parties?

La structure de ces deux forces est très fédéraliste. Chaque fédération la composant détient bon nombre de pouvoirs, ce qui donne à chacune d'elle une grande autonomie. Mais on assiste actuellement à une évolution des mentalités qui conduit au renforcement des organisations faîtières. Ce mouvement a pris forme dans les années 50, lors des premières mesures anti-conjoncturelles, et s'est accentué en 1969–1970.

Le patron s'adresse-t-il automatiquement à l'Union en cas de conflit avec ses ouvriers?

La nature du conflit détermine les mesures à prendre. Dans presque tous les cas, le patron s'adresse à son association patronale et, selon la gravité du cas, cette dernière prend contact avec notre Union, qui l'assiste sur le plan juridique. La co-gestion n'apporte-t-elle pas une sorte de nivellement des fonctions et des responsabilités? La recommandez-vous à vos adhérents?

Une coopération très large existe depuis la création des «Commissions d'entreprise». Donc, la participation n'est pas une chose nouvelle. Nous recommandons à tous nos membres de développer ce système de participation. Dans l'industrie des machines, on a obtenu de bons résultats avec ces Commissions d'entreprise. Ces dernières sont par contre peu développées dans la branche horlogère. Mais la participation devrait

s'arrêter avant le niveau de la direction, le pouvoir de décision devant rester une affaire purement patronale. En effet, en cas de faillite, la responsabilité des travailleurs n'est pas engagée.

A votre avis, pourquoi n'avonsnous pas de grèves en Suisse? Il s'agit avant tout d'un problème de mentalité. Il y a chez nous peu de différence entre les couches sociales, le brassage de la population se fait déjà au niveau des écoles, puis sur le plan militaire avec le principe suisse du citoyen-soldat. D'autre part, les industries ne sont pas concentrées dans certaines zones uniquement. En Suisse allemande, par exemple, on peut trouver une fabrique dans chaque village, si bien qu'il n'y a pas rupture complète entre les secteurs industriel et agricole. Cette situation favorise les relations d'homme à homme.

En 1936, ce contexte, doublé d'événements politiques, a permis l'entente de la paix du travail, soit suppression de la lutte des classes et collaboration. Il faut insister sur le fait que cette cristallisation n'a été possible que sous la menace extérieure.

Quels sont les effets de la paix du travail pour les patrons?

Cela a établi un régime favorable

Le comité d'Olten en mars 1919.



de travail pour toutes les parties contractantes. Mais il faut se rendre compte que cette paix se paie, elle ne tombe pas du ciel et des sacrifices importants sont consentis par le patronat. Si le système des conventions a bien fonctionné pendant 30 ans, on remarque certaines difficultés qui naissent de l'inflation actuelle et de la pénurie de personnel dans tous les secteurs.

Une des explications de l'inflation vient justement de la paix du travail, car chaque année, les patrons acceptent, sur la demande des syndicats ou d'après les contrats en vigueur, de faire bénéficier leur personnel du pourcentage de productivité réalisé au cours de l'année précédente. Mais en raison de la pénurie de main-d'œuvre, les ouvriers n'hésitent pas à revendiquer eux-mêmes, si bien que les patrons se voient très souvent obligés de payer deux fois l'augmentation prévue dans l'accord. A cela s'ajoutent les charges sociales qui ne cessent de prendre plus d'importance, aussi bien pour l'ouvrier que pour le patron, et les frais d'infrastructure générale qui jouent un rôle fiscal non négligeable. En bref, le patron se voit acculé à payer quatre à cinq fois le taux de pourcentage de productivité réalisé en cours d'un exercice. Quels sont vos movens d'information?

A côté d'un journal hebdomadaire circulent entre les membres de l'Union un grand nombre de communications internes. Il arrive fréquemment que nous ayons la possibilité de faire diffuser des communiqués par la presse ou la télévision, avec les risques que cela comporte.

Quels sont vos projets pour éviter que les ouvriers ne recourent à la grève comme moyen de pression? Les conventions de travail sont les garantes de la paix du travail. Elles prennent des formes différentes avec le temps. Au début, elles ne comportaient que des conditions

DIE ROTE FAHNE

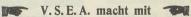
Bulletin Nr. 1 des Oltener Aktionskomitees

Benoffen, Urbeiter!

Das Aftionstomitee.

Die Streiklage.

Geradeju glänjend sind die Berichte aus der ganjen Schweij. Immer größern Umlang gewinnt der Streit, immer neue Massen ist und iegen die Arbeit nieder. Som sommt die Neldung, daß der Verkeje im ganzen Arssen lahmagesti sil. In Bestlinjana und Blasca demonstrieren die Elsendahrer in Umjägem mit roten Jahnen auf den Krögen. Aus der Westschie kaus der Verkein der



Die Vertrauensleute des O. S. C. A. (Verband ichweizerlicher Clienbahn-Angestellter) haben fich gestern einmälig mil den Streitenden sollbactifch ertlärt und den Anschulus an den Steelft beschieften. Es iebe der Rampfl

N.B. Textes et photos tirés du livre de Hans Rudolf Kurz «Dokumente 1914-1918»

de travail et de salaire, actuellement, elles englobent de nouvelles conditions telles que le perfectionnement et la formation professionnelle, la construction de logements pour les ouvriers de la branche en question, et, à long terme l'intégration des ouvriers étrangers. Pour faire face à ces différentes tâches, des fonds ont été créés. Voici déjà de nombreuses années que la Suisse a recours à la maind'œuvre étrangère et de nombreux patrons émanent de cette dernière. Cette situation pose-telle des problèmes particuliers? Ces patrons sont pour la grande majorité d'origine italienne et on les retrouve principalement dans la Société suisse des entrepreneurs. Il n'y a pas de problèmes,

car en général ces personnes sont parfaitement assimilées et sont presque devenues plus suisses que les Suisses de vieille souche.

Quelles sont vos prévisions pour l'avenir de la paix du travail?

Ce régime profitant aux deux parties devrait être maintenu. Mais la réponse dépend avant tout des partis de gauche, qui ont tendance à reprendre certains slogans «antipaix du travail» de petits mais actifs partis d'extrême gauche, pour ne pas se laisser dépasser par ces derniers.

A mon sens, le régime des conventions durera aussi longtemps que l'on n'aura pas trouvé une solution de remplacement meilleure.

Lucien Paillard